



Le Vademecum des personnels OGEC de la CGT-EP de l'académie de Montpellier

Qui sommes nous ?

Nous sommes un syndicat de l'Enseignement privé sous contrat qui représente les personnels OGEC et les enseignants.

La CGT enseignement privé appartient à la confédération Générale du Travail (CGT). A l'intérieur de cette confédération nous appartenons plus précisément à la FERC (Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture).

Activités, conditions de travail, environnement de travail... les règles générales posées par le Code du Travail peuvent être améliorées pour les travailleur.euses.

Vous avez la Convention Collective puis les accords d'entreprise où les DS et l'employeur.se vont s'entendre sur la mise en œuvre de ces avantages.

En veillant au respect du Code du Travail, l'accord d'entreprise doit être applicable dans l'entreprise. Chacun.e doit pouvoir s'y référer, à titre informatif, en cas de conflit.

INFORME- TOI, C'EST LE PREMIER PAS

Mutuelle, et prévoyance

La mutuelle « santé » concerne exclusivement les remboursements de consultations médicales et de soins de toutes sortes (médicaments, lunettes, dentaire...).

La Protection « Prévoyance » concerne l'état de santé du salarié.e (complément de salaire en cas d'arrêts maladie, capital décès, pension d'invalidité, Fonds social..).

Les contrats signés nationalement s'appliquent à tous les établissements privés signataires de la Convention Collective.

La base du salaire

La base du salaire est déterminée par la fiche de poste et est concrétisée par la fiche de classification.

Elle énumère les fonctions et le temps passé à exercer celles-ci.

Il en découle une Strate de rattachement. Cinq critères classant sont rattachés à toutes les strates sauf la strate I qui n'en comporte que 4. Chacun des critères classants est constitué de 3 degrés.

→ En additionnant la base de la strate et le nombre de degrés multipliés par sa valeur nous obtenons le nombre de points.

CONVENTION COLLECTIVE
Scannez moi



Pour retrouver notre
4 pages santé prévoyance
Scannez-moi !



Ensemble !

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ

f @ t www.cgt-ep.org



La rémunération

Exemple pour comprendre

Un.e salarié.e ayant pour fonction majoritaire le secrétariat familles / apprenants, à temps plein, classé.e strate II degré 5, avec 5 ans d'ancienneté.

Son salaire :

Strate II : 950 pts (Base strate)

Degrés 5 : $30 \times 5 = 150$ pts

Ancienneté : $4 \times 5 = 20$ pts

Total : 1 120 pts

Salaire brut mensuel :

$1120 \times 1,66 = 1859,20$ € avant déduction de la mutuelle obligatoire et prélèvement des impôts

Valeur brute du point au
1er septembre 2024 :

Annuelle : **19,93 €**

Mensuelle : **1,66 €**

Montant de la
Complémentaire Santé
au 1er janvier 2025 :

26,45 €

LES REVENDICATIONS DE LA CGT-EP

Nous revendiquons un salaire de 2 000 € brut.

Actuellement, il faut être au maximum de la Strate II.

65 % des salarié.e.s ont un salaire en dessous de notre revendication.

La CGT Enseignement privé, c'est aussi :

- des interlocuteurs dans l'académie et par champ : agricole, premier et second degrés, personnel OGE, IME-ITEP
- une lettre électronique plusieurs fois par mois pour vous fournir des informations actualisées en lien direct avec l'actualité de votre profession,
- un journal papier environ 5 fois par an pour faire un bilan sur les différents champs professionnels.
- un site internet complet : actualité, fiches pratiques, renseignements sur vos droits...
- des réunions des syndiqué.es tous les 3 mois
- des interventions dans les établissements à la demande
- du soutien personnalisé

Contactez dans l'académie de Montpellier

academie.montpellier@cgt-ep.org

Secrétaires académiques :

stephane.barthes@cgt-ep.org 06 64 47 78 18

muriel.aussillou@cgt-ep.org 06 70 30 04 11

OGE celine.delaguila@cgt-ep.org 06 75 55 26 25

Ensemble !

NOS MÉTIERS • NOS LUTTES • NOTRE FIERTÉ

f @ t www.cgt-ep.org

